

## DÉCLARATION DE PERFORMANCE

SELON RÈGLEMENT DES PRODUITS DE CONSTRUCTION (EU) NO 305/2011

ET

LOI FÉDÉRALE SUR LES PRODUITS DE CONSTRUCTION 933.0

DdP-No 030-130 / CPR / 18.03.2016

1. Code d'identification unique du type de produit:

**Éléments de parquet mosaïque selon EN 13488:2002 (planchers en bois)**

2. Numéro de type, de lot ou de série ou un autre indicateur distinctif servant à l'identification du produit de construction selon article II, alinéa 4.

**Parquet à coller, Prepark**

3. L'utilisation prévue par le fabricant ou les utilisations prévues du produit de construction selon les spécifications techniques harmonisées applicables:

**Plancher pour le domaine intérieur (à coller sur la sous-couche)**

4. Nom, nom commercial déposé ou marque déposée et adresse du fabricant selon article II, alinéa 5:

**Bauwerk Parkett AG**  
Neudorfstrasse 49  
CH-9430 St. Margrethen

**Bauwerk Parkett Vertriebs GmbH**  
Gnigler Strasse 61  
A-5020 Salzburg

**Bauwerk Parkett GmbH**  
Industriestrasse 8  
DE-72411 Bodelshausen

**Bauwerk Parquet SARL**  
Savoie Hexapole – Actipole 4  
Rue Maurice Herzog  
FR-73420 Viviers du Lac

5. Le cas échéant, nom et adresse du mandataire chargé des données selon article 12, alinéa 2:

---/---

6. Système ou systèmes servant à évaluer et à vérifier la performance des produits de construction selon annexe V:

**Système 3**

7. En cas de déclaration de performance relative à un produit de construction faisant l'objet d'une norme harmonisée:

**EN 14342:2013**

Concernant le formaldéhyde et le pentachlorophénol:	Concernant le comportement au feu:		
eph - Entwicklungs- und Prüflabor Holztechnologie Zellescher Weg 24 D-01227 Dresden (organisme vérificateur agréé 0766)	ÖTI – Institut für Ökologie, Technik und Innovation A-1050 Wien (organisme vérificateur agréé 0534)		IBS Ges.m.b.H Petzoldstr. 45 A-4017 Linz (organisme vérificateur agréé 1322)
eco-INSTITUT GmbH Sachsenring 69 D-50677 Köln			

Concernant comportement au glissement:			
eph - Entwicklungs- und Prüflabor Holztechnologie Zellescher Weg 24 D-01227 Dresden (organisme vérificateur agréé 0766)			

8. En cas de déclaration de performance relative à un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été établie:

---/---

# BAUWERK®

## Parquet

### 9. Performance déclarée

Remarque concernant la tablelle:

1. La colonne 1 contient la liste des caractéristiques essentielles, comme elles ont été prévues dans les spécifications techniques harmonisées pour l'utilisation resp. les utilisations prévues au point 3.

2. La colonne 2 contient la performance déclarée conformément aux dispositions de l'article 6, pour chaque caractéristique essentielle figurant dans la colonne 1, exprimée en niveaux ou classes, ou dans une description relatives aux caractéristiques essentielles respectives. Si aucune performance n'est déclarée, les lettres "NPD" (No Performance Determined / aucune performance définie) s'appliqueront.

3. Pour chaque caractéristique essentielle figurant dans la colonne 1, la colonne 3 contient:

a) la référence et la date de la norme harmonisée correspondante et le cas échéant le numéro de référence de la documentation technique spécifique utilisée

ou

b) la référence et la date du document d'évaluation européen correspondant si disponible) et le numéro de référence de l'évaluation technique européenne utilisée.

Caractéristiques essentielles (cf. remarque 1)	Performance (cf. remarque 2)	Spécification technique harmonisée (cf. remarque 3)
Résistance au feu	C <sub>n</sub> -s1 (Prepark) D <sub>n</sub> -s1 (Parquet à coller)	EN 14342:2013 – chart 1
Émission de formaldéhyde	Classe E1	EN 717-1
Teneur en pentachlorophénol	≤5 ppm	CEN / TR 14823
Résistance à la rupture	NPD	---/---
Comportement au glissement	USRV 25 (PP verni)	CEN/TS 15676
Conductibilité thermique	0.18 W / m*K	calculé selon EN14342:2013 / chapitre 4.7
Biological durability	Classe d'utilisation I	EN 335:2013

Si la documentation technique spécifique a été utilisée selon les articles 37 ou 38, les exigences à remplir par le produit:

---/---

10. La performance du produit selon les points 1 et 7 correspond à la performance déclarée selon le point 9. Seul le fabricant est responsable de la création de la déclaration de performance selon point 4. Signature pour et au nom du fabricant de:

Steffen Wöhrle, responsable environnement et sécurité/TQM

St. Margrethen, 18.03.2016

**BAUWERK®**  
Parkett

*Steffen Wöhrle*

Bauwerk Parkett AG  
CH-9430 St. Margrethen  
info@bauwerk.com  
www.bauwerk-parkett.com